



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Commission européenne (CE) – Dialogue social Sectoriel Route - Bruxelles le 10 mars 2021

Présidé par l'IRU représenté par Florence Berthelot (DG FNTR-FR)

1. Stratégie de la CE pour un transport intelligent et durable (Livre Blanc pour les 10 ans à venir) – A retenir quelques principaux points présentés par la CE – DG MOVE - Joshua Salsby :

- La stratégie de la CE pour les 10 ans à venir est basée autour de l'objectif de réduction de 90% des gaz à effet de serre dans les transports d'ici 2050. Proposition sortie en 2020.
- Entre temps, les secteurs du transport ont été durement frappés par la crise sanitaire. Mais pour relancer l'activité, il faut encourager les réformes présentées dans la stratégie.
- Mettre en place des incitations qui aideront à une transition à une mobilité zéro émissions.
- Il faudra tirer avantage de la numérisation et automatisation des transports ainsi que de la multimodalité, de la relance du rail et du maritime courte distance.
- Enfin, veiller avec cette évolution aux conditions de travail dans le transport.

Commentaires des partenaires sociaux : ETF rappelle à la CE le rôle clé joué par le TR pendant la crise sanitaire et interroge aussi sur les bilans des Livres Blancs précédents ; IRU demande des éléments concrets sur l'application de la législation européenne du TR dans les Etats membres.

2. Mise en application du Paquet Mobilité 1 – Echange avec le Chef d'unité des Transport Terrestres Jean Louis Colson et Inès Maillart de la même unité. Les éléments présentés :

- Rappel des objectifs du PM1 : une concurrence loyale entre opérateurs européens, de meilleures conditions de travail pour les conducteurs et une application renforcée de la législation européenne.
- Les 3 textes adoptés en juillet 2020 entrent en application selon un timing différent : le règlement 2020/1054 sur les temps de conduite et de repos est déjà en vigueur depuis le 20 août 2020, la directive 2020/1057 sur le détachement (lex specialis) sera d'application le 2 février 2022 et le règlement sur l'accès à la profession et au marché le règlement 2020/1055 sera d'application le 21 février 2022.
- Un premier document de Q&A a été publié pour « décrypter » le règlement temps de conduite et de repos, un second complémentaire sera publié fin mars/début avril. Une réflexion sur l'application à venir de la directive détachement va commencer avec la création d'un groupe de travail spécifique (appel à candidature lancé la semaine dernière).
- Avec la nouvelle directive détachement spécialement dédiée au TR, les conducteurs percevront la rémunération du pays dans lequel ils sont détachés. Des exigences administratives harmonisées pour détacher des conducteurs dans l'UE et des exceptions aux situations de détachement (le transit, le bilatéral et des dérogations aussi sur 1+1 ou 0+2 chargements/déchargements dans un Etat traversé). Le détachement concerne le cabotage.
- Le rôle clé de l'IMI (Internal Market Information System) qui servira d'interface avec les entreprises, les autorités des pays hôtes et des pays d'origine.



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

- Pour les contrôles, les feuilles de salaire, preuve de rémunération ou contrats de travail sont uniquement demandés au travers de l'IMI. Les contrôles sur route vérifient que la déclaration de détachement a bien été transmise à l'IMI sous forme papier ou électronique. Une entreprise qui reçoit une demande de l'IMI a 8 semaines pour répondre. En l'absence de réponse, les autorités nationales ont ensuite 25 jours pour obtenir les pièces demandées.

Commentaires des partenaires sociaux : la mise en place d'un groupe d'experts permanents est suggérée, le rôle clé de l'IMI souligné et l'ETF insiste sur la difficulté de contrôler le retour du conducteur chaque 4 semaines.

3. Etude ETF sur la fatigue des conducteurs – ETF a mené une enquête sur ce sujet avec un financement européen. Quelques conclusions partagées (2.800 conducteurs consultés) :

- Manque d'espaces – parkings dédiés à un repos sécurisé, ce qui entraîne un sommeil de mauvaise qualité, souvent interrompu et une fatigue cumulée.
- Pression dans le travail, mauvaise organisation des livraisons qui ne permettent pas d'organiser des repos, même une simple sieste rapide.
- Constat aussi du manque de contrôles sur route de la législation sociale européenne. Des contrôles renforcés aideraient à atténuer la fatigue des conducteurs. Certains conducteurs révèlent ne pas avoir été contrôlés sur plusieurs années !

4. Charte IRU pour améliorer le traitement des conducteurs sur les sites de chargements et déchargements. A ce jour 193 soutiens de la Charte.

- IRU avec le soutien des syndicats et aussi de l'ESC (European Shippers' Council) veut encore élargir la diffusion de la Charte. La Commission européenne pourrait aider à la traduction du document original en EN vers le FR et DE, ES aussi demandé.
- ETF rappelle que bien des fois sur ces sites de chargements et déchargements l'accès aux toilettes n'est même pas accordé aux conducteurs.

5. Programme de travail des partenaires sociaux du transport routier pour 2021-2022 – Adopté sans discussion. Les thèmes principaux qui seront travaillés :

- Numérisation et innovation associée à la conduite connectée et autonome
- Nouveaux défis et opportunités des plateformes collaboratives
- Manque de conducteurs, image et recrutement dans le TR
- Pandémie Covid-19 et conséquences sur le TR au niveau national et européen
- Chaîne logistique et amélioration du traitement des travailleurs.

6. Accord commercial et de coopération UE-RU – Présentation DG MOVE par Andreas Nägele :



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

- Droits d'accès : 2 opérations de cabotage pour un opérateur UE au RU
- Level playing field pour les opérateurs (règles accès à la profession et détachement) – Level playing field pour les conducteurs (formation initiale et continue – temps de conduite et de repos, règles temps de travail et tachygraphe). Level playing field pour les véhicules (règles sur les poids et dimensions ainsi que carte conducteurs et contrôle technique).

7. Prochaine réunion du DSS Transport routier : 30 juin à Bruxelles